



**PRÉFET
DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

PRÉFET DU VAR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service Eau et Biodiversité

Dossier suivi par : Mme HERBAUT

☎ 04.84.35.42.65

N° 58-2019 AE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et du Préfet du Var du **20 NOV. 2019**, il est procédé à l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement par la société publique locale La Ciotat Shipyards en vue de la création d'une plateforme de réparation navale pour méga-yachts sur les chantiers navals de La Ciotat. Cette enquête se déroulera du mercredi 11 décembre 2019 au mercredi 15 janvier 2020 inclus en mairies de La Ciotat, dans le département des Bouches-du-Rhône et de Saint Cyr sur Mer, dans le département du Var.

Dans le cadre de son développement stratégique, La Ciotat Shipyards développe un nouvel aménagement destiné à la grande plaisance : une plateforme dédiée à la maintenance et à la réparation de méga-yachts pouvant aller jusqu'à 4000 t environ.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur par les présidents des Tribunaux Administratifs de Marseille et de Toulon, Monsieur Alain CHOPIN – Général de Gendarmerie – retraité.

Le dossier d'enquête publique sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact et son résumé non technique ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de 36 jours consécutifs, du mercredi 11 décembre 2019 au mercredi 15 janvier 2020 inclus, afin que chacun puisse les consulter, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux précisés ci-dessous à titre indicatif, et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes :

<p>LA CIOTAT (13600)</p> <p>Hôtel de Ville Service urbanisme 1^{er} étage salle de réunion – Rond Point des messageries maritimes</p> <p>siège de l'enquête publique</p> <p>du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 17h30</p>	<p>SAINT CYR SUR MER (83270)</p> <p>Hôtel de Ville Place Estienne d'Orves</p> <p>du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00</p>
---	---

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera :

- consultable sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>
- consultable gratuitement sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 421 - contact préalable au 04.84.35.42.65.)

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de La Ciotat, hôtel de Ville, Service urbanisme, Rond Point des messageries maritimes, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante pref-ep-plateforme-megayachts@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Alain CHOPIN, qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de La Ciotat - Service urbanisme 1^{er} étage - salle de réunion - Rond Point des messageries maritimes (13600)

- le mercredi 11 décembre 2019 de 9h30 à 12h30
- le lundi 16 décembre 2019 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 3 janvier 2020 de 9h à 12h
- le jeudi 9 janvier 2020 de 13h30 à 16h30
- le mercredi 15 janvier 2020 de 10h à 13h

- Mairie de Saint Cyr sur Mer - Hôtel de Ville - Place Estienne d'Orves (83270)

- le mercredi 11 décembre 2019 de 14h à 17h
- le lundi 16 décembre 2019 de 9h à 12h
- le vendredi 3 janvier 2020 de 13h30 à 16h30
- le jeudi 9 janvier 2020 de 9h à 12h
- le mardi 14 janvier 2020 de 14h à 17h

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie de La Ciotat, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

L'ensemble des observations et propositions du public sera communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

À l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies de La Ciotat et de Saint Cyr sur Mer où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet.

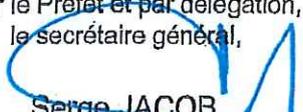
Au terme de l'enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône et du Var statuent par arrêté conjoint portant autorisation environnementale assortie de prescriptions ou par arrêté conjoint de refus délivré à la société publique locale La Ciotat Shipyards après avis, le cas échéant, des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dont la consultation est facultative.

L'arrêté conjoint est mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans les départements des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> et du Var <http://www.var.gouv.fr>

La personne responsable du projet est la société publique locale La Ciotat Shipyards - 46 quai François Mitterrand - CS 40116 - 13703 LA CIOTAT Cedex.

(1) Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront consultables en ligne.

Toulon, le 20 NOV. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Serge JACOB

Marseille, le 20 NOV. 2019

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale


Juliette TRIGNAT